

MINISTRE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR
ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL



ALLOCUTION DU MINISTRE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR
ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE A L'OCCASION DU 60^e
ANNIVERSAIRE ET LA 100^{eme} SESSION DE L'ORGANISATION
INTERNATIONALE POUR LES MIGRATION (OIM)

(GENEVE, 7 DECEMBRE 2011)

Par Son Excellence Dr Badara Aliou MACALOU
Ministre des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un grand honneur que je participe à la commémoration du 60^{ème} anniversaire de l'OIM et à la tenue de la 100^{ème} session de son conseil à l'invitation du Directeur Général de l'OIM, M. William Lacy Swing.

Créé en 1951 dans les années dures de l'après-guerre pour gérer les flots de migrants jonchant les chemins de l'exil et les patries autres, l'Organisation Internationale pour les Migrations, j'allais dire notre organisation commune, a fait du chemin. En effet, la décennie 1950 marque les premiers pas de l'OIM, tel un enfant, tombant et se relevant, mais ayant toujours la volonté d'avancer debout. Ce fabuleux instrument pour la gestion des migrations, s'il n'existait pas, il aurait fallu l'inventer.

Mon pays, le Mali, connaissant une forte tradition migratoire multiséculaire et ayant comme enjeux principal de réduire les conséquences négatives de la migration et d'en faire un atout pour son développement, a signé un accord de siège avec l'OIM le 10 octobre 2004. Depuis cette date, l'OIM appui le gouvernement malien dans les domaines du retour et la réinsertion des migrants, de la migration et développement, de la migration et santé, de la lutte contre la traite et de la prévention de la migration irrégulière.

Qu'il me plaise de rappeler ici, sans être exhaustif, quelques activités phares menées par l'OIM au Mali.

En octobre 2006, l'OIM a mis en œuvre un projet régional de lutte contre le VIH/SIDA parmi les jeunes de 15-24 ans dans les zones frontalières du Mali de Diboli et Kourémalé. En collaboration étroite avec le Haut Conseil National de Lutte contre le Sida, l'OIM y a développé des activités d'IEC/CCC dans les points de concentration des jeunes, le long des principaux axes routiers frontaliers.

Dans les communautés frontalières de résidence des jeunes, des campagnes publiques d'information et des activités de sensibilisation de proximité sur les bonnes pratiques de prévention face à l'épidémie et la stigmatisation des PVIH ont été effectuées par l'OIM et ses ONG partenaires. Il faut ajouter à ces activités, le renforcement des capacités d'intervention des acteurs régionaux et locaux de la lutte contre le VIH/SIDA.

Le Programme de l'OIM d'assistance directe au retour et à la réintégration des enfants victimes de la traite a couvert 9 pays de l'Afrique de l'Ouest : le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Gambie, la Guinée Bissau, la Guinée Conakry, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. L'objectif était de réaliser l'identification des enfants victimes de la traite se trouvant dans ces pays de la sous région. Il visait aussi à assurer la protection de ces enfants en les plaçant dans des foyers d'accueil, et en leur apportant un suivi médical et psychologique.

Ce programme a été mis en œuvre au Mali, avec l'appui du gouvernement et de ses ministères concernés, en particulier le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille et son bras technique, la Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille, des ONG partenaires et des Organisations internationales impliquées dans la lutte contre la traite.

Au 1^{er} juin 2007, le programme a permis d'assister le gouvernement malien dans le rapatriement en Côte d'Ivoire de 34 jeunes ivoiriens, trafiqués au Mali, et de 6 burkinabés au Burkina Faso. Ce programme a permis également d'assister le gouvernement dans le rapatriement de 39 enfants maliens victimes de la traite dans d'autres pays de la sous-région (34 ont été victimes de la traite en Côte d'Ivoire, 5 en Guinée Conakry) et dans leur réintégration.

Dans le domaine des connaissances sur les migrations, l'OIM a dressé le profil migratoire du Mali et publié à Genève en avril 2010.

Tout récemment, l'OIM s'est investi à fond pour le rapatriement de près de 15 000 Maliens pendant la crise libyenne. Cela a demandé plus de 80 rotations d'avions entre le Mali et les points de concentration des Maliens en Tunisie, Algérie et l'Égypte. Jamais aucune opération d'une telle envergure n'a été menée avec autant d'efficacité dans l'histoire des rapatriements des Maliens à la suite des crises survenus dans les pays d'accueil.

Je salue vivement la démarche de l'OIM qui consiste à assister le Gouvernement malien pour la réinsertion socio-économique des migrants rapatriés en catastrophe et démunis. Les premières enquêtes d'identification menées à ce sujet dans les localités d'origine des migrants témoignent de cette volonté de l'OIM d'améliorer la gestion du retour.

Je profite de cette tribune pour rendre un hommage mérité à l'OIM, au nom du Président de la République du Mali, son Excellence, Amadou Toumani Touré.

Honorables invités

Mesdames et Messieurs,

Le souci permanent du gouvernement malien est d'organiser, de protéger et de défendre les intérêts de sa diaspora dont le rôle est considérable dans le développement du Mali. Sa contribution s'élève à 11 % du PIB. Il faut ajouter à cela le transfert de savoir, de savoir-faire et de culture.

C'est pour maximiser cette contribution et réduire les conséquences négatives de la migration, que le Gouvernement du Mali a entrepris l'élaboration d'une politique nationale de migration dont le document est en cours de finalisation. La vision partagée par les différents acteurs est de faire de la migration un véritable atout pour le

développement du pays, un facteur de croissance économique et de promotion sociale pour réduire durablement la pauvreté et donner au Mali un meilleur positionnement stratégique sur les questions de migration.

Honorables invités

Mesdames et Messieurs,

Le Mali se réjouit de constater les nouvelles demandes d'admission à l'OIM comme pays membres ou observateurs. Cela dénote de la crédibilité de notre organisation à relever les défis de la migration et à œuvrer au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

Soixante ans après, les défis liés à la création de l'OIM ont été certes relevés, mais dans de contextes nouveaux, d'autres en sont nés, rappelant sans cesse que l'OIM n'est pas au bout de ses efforts tant qu'il existera des migrants sur cette terre. La migration étant inhérente à la nature humaine, le pari n'est pas risqué que l'OIM vive ses cent ans et même au-delà.

Je voudrais saisir cette occasion qui m'est offerte pour solliciter l'accompagnement de l'OIM dans la mise en œuvre de la politique nationale de migration que le gouvernement malien est entrain de se doter.

Le Gouvernement du Mali tout comme l'OIM croient fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière.

Je souhaite plein succès aux travaux de la 100^{ème} session de l'OIM.

Je vous remercie de votre aimable attention.